

# Charte

L'association "L'Effet des Mains" a pour but de **promouvoir** et de **développer l'artisanat local**.

L'association souhaite aussi **échanger** et **sensibiliser** les citoyens au maintien et au développement de l'artisanat local.

**Cette charte garantit aux clients la qualité et l'éthique des objets artisanaux qu'ils trouveront dans la boutique.**

Le développement de l'artisanat local, souhaité par l'association, s'articule autour des principes suivants :

## Proximité

Ré-appropriation du territoire

Au niveau géographique ; l'association donne la priorité aux artisans aveyronnais et se limite aux départements limitrophes.

Au niveau des valeurs de l'artisanat ; fabrication française obligatoire. L'artisan doit avoir comme priorité de minimiser les coûts écologiques de fabrication et d'acheter la matière première en France si possible, à l'étranger le cas échéant (en souhaitant vivement éviter les matières premières asiatiques hormis commerce équitable).

Au niveau affectif ; la sélection des nouveaux artisans doit se faire sur la base de la charte et doit s'appliquer de la même façon pour tous.

## Qualité

Tout artisanat est accepté sauf l'alimentaire.

## Transparence

L'association souhaite fonctionner en toute transparence par la communication des objectifs poursuivis, des règles de fonctionnement et des résultats obtenus, afin de maintenir un climat de confiance entre tous les artisans et les clients.

## Solidarité

Entraide dans les difficultés entre les membres de l'association : en cas de difficulté à honorer le loyer de la boutique, tout membre actif peut demander à payer le mois dû le mois suivant (cette demande doit être validée par le CA).

En cas de vol de caisse, la solidarité entre les membres s'applique sur le fond de caisse dont le montant maximum est déterminé dans le règlement intérieur.

Si un des membres ne peut effectuer sa permanence boutique, soit il est remplacé par un autre membre, soit la boutique est fermée.

**L'EFFET  
DES  
MAINS**